

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame DE GROOF - CORNELIS
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 2520 EMBLEM, Venweg n° 1

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, rue de la Madone, Odeigne n° 1
cadastré MANHAY-ODEIGNE, Section B n° 108 E et 109 D

(2)Le projet consiste en la transformation d'un bâtiment en habitation et maison de vacances

et présente les caractéristiques suivantes : Bâtiment situé en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur MARCHE
- LA ROCHE destiné à la location de vacances.

(1)L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - ~~R.IV.40 1~~ - ~~D.VIII13~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

(3) -Les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures.

~~(1) (4) Les .../.../... jusqu'à 20 heures ;~~

-Les samedis 13/07/2019 et 24/08/2019 de 09.30 heures jusqu'à 12.00 heures.

Pour les consultations ~~jusqu'à 20 heures~~ ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme B. LAMY, téléphone : 086 / 45 03 18, mail : blamy@manhay.org

L'enquête publique est ouverte le 10/07/2019 et clôturée le 26/08/2019 (le délai de l'enquête étant suspendu entre le 16 juillet et le 15 août).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

-par télécopie au numéro : 086 / 45 03 27,

-~~(6)~~ par courrier électronique à l'adresse suivante : blamy@manhay.org,

-remises à (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Dossier P.U. 48/2019 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme B. LAMY ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY, le 24/08/2019 à 11.00 heures.

~~(1)Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme – Le conseiller en environnement~~ – La personne chargée de donner des explications sur le projet – est (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à L'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY.

A Manhay, le 10 juillet 2019.

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

M. GENERET


S. MOHY

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4)Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le Collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire